

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREFECTURE DE LA LOIRE ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et du Management de l'Action publique

Bureau des procédures d'utilité publique

COMMUNES DU POULIGUEN, DE LA BAULE ET DE GUERANDE

Le public est avisé que par arrêté préfectoral 2013/BPUP/070 en date du 7 août 2013, a été prescrite l'enquête préalable à l'autorisation sollicitée par le Syndicat Intercommunal (SIVU) du port de plaisance et de pêche de La Baule-Le Pouliguen en vue d'être autorisé à entreprendre les travaux relatifs au confortement des berges et de protection contre les inondations marines et fluviales le long des étiers du Pouliguen et de la Torre, en application du Code de l'Environnement - livre II - titre 1^{er} - chapitre IV et notamment les articles L214-1 à L 214-6, et de l'article L 211-7 relatif à la Déclaration d'Intérêt Général.

Cette enquête aura lieu du **lundi 26 août 2013 au vendredi 27 septembre 2013, soit pendant 33 jours consécutifs** en mairies de Le Pouliguen, La Baule et Guérande.

Les pièces du dossier seront déposées en mairies de Le Pouliguen, La Baule et Guérande pour être communiquées, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public, aux personnes qui souhaiteront en prendre connaissance et consigner leurs observations, propositions et contre propositions sur les registres ouverts à cet effet.

Les observations pourront également être adressées en mairie de Le Pouliguen, siège de l'enquête (Hôtel de ville, 17 rue Jules Benoît - BP 122 - 44510 LE POULIGUEN) à l'attention de Monsieur Loïc MINIER, commissaire enquêteur.

Les avis obligatoires sont joints au dossier d'enquête publique.

Monsieur Loïc MINIER, officier supérieur en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire. M. Jean-Claude ROUSSE, géomètre-expert à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public les jours et heures suivants en mairies de Le Pouliguen, La Baule et Guérande:

- ↳ **ouverture** : - **Le Pouliguen** : **lundi 26 août 2013 : de 9 h 00 à 12 h 00**
- **La Baule** : **jeudi 5 septembre 2013 : de 14 h 00 à 17 h 00**
- **Guérande** : **vendredi 20 septembre 2013 : de 9 h 00 à 12 h 00**
- ↳ **fermeture** : - **Le Pouliguen** : **vendredi 27 septembre 2013 : de 14 h 00 à 17 h 00**

Dès réception, copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera adressée au porteur de projet et dans les mairies précitées pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Par ailleurs, ce rapport et ces conclusions seront publiés sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>).

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du porteur de projet : Syndicat Intercommunal (SIVU) du port de plaisance et de pêche de La Baule-Le Pouliguen, hôtel de ville - 17 rue Jules Benoît - BP 122 - 44510 LE POULIGUEN.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique dès la publication du présent arrêté.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet de la Loire-Atlantique assortie de prescriptions, ou un refus.